

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 juillet 2018

---

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 400

présenté par

M. Pancher, Mme Auconie, M. Becht, M. Naegelen, M. Benoit, M. Morel-À-L'Huissier,  
M. Guy Bricout, M. El Guerrab, Mme Sanquer et M. Bournazel

-----

**ARTICLE 14**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« La loi prévoit une déclinaison territoriale de la Chambre de la société civile. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le renforcement de la démocratie locale - corollaire nécessaire de la décentralisation - pourrait se traduire par la création d'un cadre régional du dialogue sur les questions économiques, sociales et environnementales. Il conviendrait ainsi que les Chambres de la société civile - nationale et régionales - soient encouragées à travailler ensemble en vue de mieux répondre aux enjeux locaux.